



Assemblée générale

Cinquante-huitième session

82^e séance plénière

Mercredi 7 avril 2004, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Hunte (Sainte-Lucie)

La séance est ouverte à 10 h 20.

Remerciements au Président du Conseil de sécurité

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Président du Conseil de sécurité de sa présence parmi nous aujourd'hui pour la commémoration de la Journée internationale de réflexion sur le génocide de 1994 au Rwanda.

Point 39 de l'ordre du jour (*suite*)

Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès de la mise en œuvre et appui international

b) Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique

Réunion commémorative pour célébrer la Journée internationale de réflexion sur le génocide de 1994 au Rwanda

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que l'Assemblée avait achevé son examen de l'alinéa b) du point 39 de l'ordre du jour à sa 78^e séance plénière le 23 décembre 2003.

Pour que l'Assemblée générale puisse tenir la réunion commémorative aujourd'hui, il sera nécessaire de reprendre l'examen de cet alinéa.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite reprendre l'examen de l'alinéa b) du point 39 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Déclaration du Président de l'Assemblée générale

Le Président (*parle en anglais*) : S'il nous était donné de remonter le temps, nous sauterions certainement cette fatidique journée de 1994 où, au Rwanda, les antagonismes ethniques et autres déclenchèrent la violence et le génocide, provoquant une tragédie qui secoua non seulement la région tout entière mais également le reste du monde. Si nous avions su alors ce que nous savons aujourd'hui, nous n'aurions pu laisser l'équivoque et la méprise nous aveugler sur la complexité des circonstances qui ont conduit au génocide et aurions été mieux à même de prendre les mesures préventives qui s'imposaient conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Mais, bien que l'on puisse regarder en arrière, il faut également savoir aller de l'avant. Les dirigeants des pays les plus touchés par la catastrophe rwandaise et des entités les représentant au niveau du continent nous ont montré la voie à suivre. Souscrivant à la proposition du Conseil exécutif de l'Union africaine, l'Assemblée générale a décidé, pour commémorer le génocide rwandais de 1994, de proclamer une journée internationale de réflexion et d'engagement à lutter

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

contre le génocide. Aujourd'hui, 7 avril 2004, est l'occasion de célébrer cette journée.

La signification, pour nous, de cette journée est très précise. Nous honorons d'abord, comme il se doit, la mémoire des victimes du génocide rwandais auxquelles la Charte des Nations Unies accordait droits de l'homme et libertés fondamentales et pour lesquelles elle prévoyait tolérance et justice sociale, des 800 000 hommes, femmes et enfants qui sont morts entre les mains de ceux avec qui ils auraient dû s'employer à l'édification de la nation.

Quel dommage que les différences ethniques n'aient pu s'effacer devant l'identité nationale, que le double assassinat, délibéré, du Président rwandais et du Président burundais n'ait pas incité le peuple tout entier à porter le deuil mais ait débouché sur 100 jours de terreur et de violence, auxquels devaient assister les Nations Unies et le monde entier. Quel dommage que tant de nos semblables aient été pris pour cible par des assassins, sur fond de complicité multiforme, et que les médias aient contribué à attiser le conflit.

Que cette occasion solennelle soit l'occasion de nous souvenir de ceux qui ont perdu la vie; d'adresser nos sincères condoléances à leur famille et à leurs amis; et de nous associer aux espoirs du Gouvernement et du peuple rwandais résolus à panser et reconstruire une nation éprise de démocratie et soucieuse avant tout de faire en sorte que tous bénéficient du progrès économique et social.

La communauté internationale voit dans les événements qui se sont produits au Rwanda un génocide au sens qu'en donne la Convention de l'Organisation des Nations Unies pour la prévention et la répression du crime de génocide. Que cette journée de réflexion nous permette de nous rappeler que nous nous devons d'agir conformément à cette convention, au Rwanda et partout où se commettent des atrocités et des actes de violence, génocide compris.

Bon nombre de ceux qui ont commis des actes de violence au Rwanda – membres du Gouvernement, militaires, civils – ne se fondaient pas dans une foule sans visage. Ils ont pu être identifiés et traduits en justice. Il a été possible de leur faire comprendre qu'il était peu judicieux de tenter de refaire un monde aussi complexe que le nôtre à leur idée. Pareille entreprise ne pouvait en effet qu'entraîner une effroyable tragédie.

En créant dès novembre 1994 le Tribunal pénal international pour le Rwanda, qui a son siège à Arusha, en République-Unie de Tanzanie, le Conseil de sécurité a fait clairement savoir que ni les actes de génocide ni les autres violations graves du droit international humanitaire ne pouvaient se commettre avec impunité. La tâche confiée au Tribunal est, certes, colossale mais c'est grâce à ses travaux que pourra être donnée aux survivants et aux familles des victimes du génocide rwandais, ainsi qu'à tous ceux qui commettraient des actes semblables dans le monde, la garantie que justice peut être faite et le sera.

La Charte investit l'Organisation des Nations Unies, et en particulier le Conseil de sécurité, d'une charge, celle de maintenir la paix et la sécurité internationales; c'est une charge dont il doit s'acquitter, quelle que soit l'ampleur des difficultés auxquelles il lui faut faire face. Nous ne pouvons guère nous permettre de garder le silence ou de nous montrer sélectifs ou tendancieux, lorsqu'un pays ou une région menace de sombrer dans la violence.

La communauté internationale n'a pas agi à temps pour mettre un terme à la violence au Rwanda – nous savons maintenant que des crimes abominables se perpétrent en dépit de la présence des forces de maintien de la paix de l'ONU et que des Casques bleus ont été tués du fait de cette violence.

Les 10 ans qui se sont écoulés depuis lors nous ont donné le temps de réfléchir et je sais que nous convenons tous aujourd'hui qu'il nous aurait fallu agir autrement. C'est désormais à nous tous qu'il appartient de redonner au multilatéralisme, en toutes circonstances, la place qui devrait être la sienne d'après la Charte des Nations Unies et le droit international.

Je crois pourtant que ce drame a ouvert des perspectives au Rwanda, à l'ONU et à la communauté internationale, qu'il a montré à quel point il importait que le Gouvernement et le peuple rwandais trouvent des solutions autres que le conflit armé et la violence et qu'ils fassent une place privilégiée au dialogue, aux droits fondamentaux, à la dignité humaine et à l'unité nationale dans les affaires du pays. Quant à l'ONU, la catastrophe l'a poussée à engager le débat entre États Membres sur toutes sortes de questions relatives à son rôle dans les crises et les conflits civils, et l'a convaincue surtout qu'il lui fallait s'attaquer directement aux problèmes qui pourraient provoquer

des tragédies semblables à celle qui a frappé le Rwanda.

Les moments que nous consacrons à la question du génocide aujourd'hui nous offrent l'occasion de réfléchir à la mise en œuvre des recommandations du rapport Carlsson. Nous devons, pour avancer, définir ce que nous aurions pu faire au Rwanda, ce que nous avons fait depuis lors et ce que nous devons encore faire pour prévenir d'autres génocides dans les années à venir. Il faut que tous ceux que des circonstances tragiques amènent à lancer des appels de détresse à l'Organisation soient assurés que celle-ci défendra les droits de l'homme, la liberté et la justice et qu'elle saura prendre les mesures qui s'imposent.

Mes vœux les plus sincères vont au Gouvernement et au peuple rwandais dans l'action qu'ils mènent pour instaurer une paix durable.

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole au Président du Conseil de sécurité, M. Gunter Pleuger.

M. Pleuger (Président du Conseil de sécurité) (*parle en anglais*) : Dix ans après le génocide au Rwanda, nous sommes réunis pour réfléchir sur les souffrances inimaginables que son peuple a connues et sur notre devoir collectif d'éviter que de telles atrocités ne se reproduisent.

Tout en examinant ce qui s'est passé, et en envisageant la perspective d'un meilleur avenir, il nous faut en premier lieu jeter un regard sur nous-mêmes – car c'est en nous que les peuples du monde ont placé leur espoir que la dignité et la valeur de la personne humaine seront préservées, que le progrès social sera favorisé et que de meilleures conditions de vie seront instaurées dans une liberté plus grande.

Il y a deux semaines, le Secrétaire général déclarait, avec des regrets amers, que « le génocide rwandais n'aurait jamais dû se produire » et que « la communauté internationale a abandonné le Rwanda à son sort ». C'est un honnête aveu auquel le Conseil de sécurité n'a rien à ajouter ni à enlever.

Le génocide rwandais a représenté un choc qui a bouleversé l'Organisation tout entière; il a entraîné d'importantes innovations dans le maintien de la paix, défini le mandat du Haut Commissaire aux droits de

l'homme, et eu des incidences considérables sur le travail du Conseil de sécurité.

Depuis 1994, le Conseil a réagi de façons diverses. Je voudrais mettre en exergue quatre domaines d'action.

Premièrement, le Conseil a accordé une attention accrue à la prévention des conflits. Dans sa résolution 1366 (2001) du 30 août 2001, le Conseil – conscient des enseignements à tirer de l'échec des efforts de prévention qui ont précédé le génocide au Rwanda – s'est déclaré disposé à examiner promptement les cas d'alerte rapide ou de prévention portés à son attention et a encouragé le Secrétaire général à lui communiquer ces informations et ces analyses.

Deuxièmement, le Conseil a été amené à traiter les causes profondes des conflits et à envisager la consolidation de la paix après les conflits comme un effort pour créer un cadre politiquement, socialement et économiquement viable dans la perspective d'un avenir meilleur et plus prospère. Ceci étant, le Conseil s'est employé à favoriser, à l'issue des conflits, la sécurité, la justice et l'état de droit; la démobilisation, le désarmement et la réinsertion; et le lancement de l'aide internationale en vue du relèvement et du développement des pays ravagés par la guerre.

Troisièmement, le Conseil a reconnu de plus en plus les menaces à la paix et à la sécurité internationales que représentent les violations massives des droits de l'homme et du droit international humanitaire, qui donnent lieu à des atrocités à grande échelle et au génocide. En particulier, le Conseil a reconnu que la lutte contre l'impunité pour les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le génocide est un outil essentiel pour empêcher que de tels crimes ne soient perpétrés à l'avenir et rétablir la foi ébranlée des victimes. En réponse au génocide du Rwanda, le Conseil a créé le Tribunal pénal international pour le Rwanda.

Quatrièmement, nous assistons aujourd'hui à une revalorisation des missions de maintien de la paix des Nations Unies dans plusieurs régions du monde. Inspiré par le rapport Brahimi et les enseignements qu'il a tirés des échecs au Rwanda, le Conseil a créé un certain nombre de missions de maintien de la paix multidisciplinaires qui sont mieux préparées et, au besoin, plus robustes. Le Conseil a également trouvé les moyens de réagir promptement et plus efficacement et d'instaurer une coopération plus souple avec les

mécanismes régionaux dans les cas d'urgence en matière de maintien de la paix. Récemment, les situations en Haïti, en Côte d'Ivoire et au Libéria ainsi que dans l'Ituri, ont profité de cette approche.

Pourtant, en dépit du chemin parcouru, le Conseil ne doit pas s'arrêter là. La connaissance, la compréhension et la volonté politique sont des recettes qui nécessitent constamment d'être réinventées et réaffirmées. C'est particulièrement pertinent pour l'utilisation préventive des mesures coercitives autorisées par le Conseil de sécurité conformément aux compétences qui lui sont dévolues en vertu de la Charte des Nations Unies. Ces mesures peuvent être nécessaires si d'autres voies et moyens s'avèrent insuffisants et le Conseil doit se montrer à la hauteur de ses responsabilités à cet égard.

Le Conseil se félicite donc sans réserve que le Secrétaire général a décidé de nommer un conseiller spécial sur la prévention du génocide. Le Conseil est convaincu que le Conseiller spécial peut apporter une importante contribution aux travaux du Conseil de sécurité. J'ai donc l'honneur d'exprimer, au nom de l'ensemble du Conseil, notre détermination et notre disposition à collaborer en vertu de la Charte avec le Conseiller spécial pour faire face à toute situation pouvant entraîner un génocide si elle n'est pas prévenue ou contenue.

Tout en examinant ce qui s'est passé au Rwanda il y a 10 ans, nous regardons aussi vers l'avenir. De fait, l'ONU est à une étape cruciale de son histoire. Tout en tirant les enseignements du passé, il se prépare aussi à relever les défis de demain. Le génocide au Rwanda a soulevé des questions qui touchent l'humanité entière – des questions fondamentales concernant l'autorité et la responsabilité du Conseil, l'efficacité du maintien de la paix des Nations Unies, la portée de la justice internationale, les racines de la violence et la responsabilité de la communauté internationale de protéger les populations menacées de génocide et d'autres violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Les peuples qui nous regardent au Rwanda et dans d'autres lieux du monde devraient comprendre que l'ONU est déterminée à relever le défi. Aujourd'hui, les Présidents de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, ainsi que les hauts représentants du Conseil économique et social, du Secrétariat de l'ONU et des groupes régionaux se sont réunis pour

réaffirmer leur détermination commune. Vous devriez voir cela comme un signe d'espoir. En contrepartie, nous comprendrons que votre espoir nous met dans l'obligation de ne plus décevoir votre attente.

Message du Président de la République rwandaise

Le Président (*parle en anglais*) : Au programme de la présente séance il y a le message suivant, par retransmission vidéo, de S. E. M. Paul Kagame, Président de la République rwandaise.

Président Kagame (*parle en anglais*) : Au nom du peuple et du Gouvernement rwandais, je voudrais exprimer notre reconnaissance à l'Assemblée générale pour l'adoption en décembre dernier de la résolution proclamant aujourd'hui, 7 avril 2004, Journée internationale de réflexion sur le génocide au Rwanda.

Nous sommes reconnaissants de ce que l'Assemblée générale et des personnes de divers horizons dans le monde entier se joignent au peuple rwandais pour commémorer la page la plus tragique et la plus douloureuse de l'histoire de notre nation.

Aujourd'hui, alors que nous saluons la mémoire de plus d'un million de nos sœurs et de nos frères tués lors du génocide, nous devons nous demander si des mesures appropriées sont en place pour veiller à ce que le génocide ne se reproduise plus jamais dans le monde.

Au Rwanda, nous avons adopté une double démarche pour proscrire l'idéologie du génocide.

La première englobe des mesures constitutionnelles qui prévoient une action punitive contre ceux qui prônent l'idéologie de la haine, de l'intolérance et de division au sein de nos communautés.

Le deuxième démarche consiste à lancer un programme préventif visant à promouvoir l'unité et la réconciliation nationales et à encourager des débats sincères et libres sur les erreurs funestes du passé de façon qu'elles ne soient pas répétées.

La communauté internationale, de son côté, devrait chercher à savoir s'il existe actuellement un dispositif adéquat d'alerte rapide qui empêcherait les événements survenus au Rwanda en 1994 de se reproduire partout dans le monde. On ne saurait laisser la communauté internationale réagir, face à une

situation similaire, d'une manière aussi inappropriée qu'au Rwanda en 1994.

Ces 10 dernières années, le Rwanda a réalisé des progrès notables sur les plans économique et politique. Nous avons organisé avec succès des élections présidentielles et législatives en août et septembre de l'année dernière. De plus, l'administration locale a été démocratisée et renforcée suivant un processus de transfert des pouvoirs du Gouvernement central vers les autorités locales. Nous prenons actuellement des mesures pour rendre la gestion des affaires publiques plus efficace et responsable, de même que nous avons nous-mêmes demandé de faire l'objet d'un examen de la part du Mécanisme d'évaluation intra-africaine du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

Sur le plan économique, nous avons entamé un processus de transformation de l'économie en encourageant l'innovation et la concurrence ainsi qu'en améliorant le fonctionnement de l'État. Notre économie a affiché, cette année, un taux de croissance supérieur à 6 %, mais nous restons confrontés à d'énormes difficultés dans notre lutte contre la pauvreté et le sous-développement, qui ont des effets paralysants.

Nous lançons un appel à l'aide à la communauté internationale pour qu'elle nous apporte son concours dans la reconstruction de notre pays. Nous sommes déterminés à surmonter les problèmes du passé, et avons la conviction que les bases d'un Rwanda stable ont été jetées.

Nous avançons dans la bonne direction, dans l'idée que nos idéaux de prospérité socioéconomique et de dignité humaine pour tous les Rwandais l'emporteront.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à la Vice-Secrétaire générale.

La Vice-Secrétaire générale (*parle en anglais*) : Il y a 10 ans, la communauté internationale a manqué à ses devoirs envers le Rwanda. Aucun d'entre nous – ni le Conseil de sécurité, ni le Secrétariat de l'ONU, ni les États Membres en général, ni les médias internationaux – n'ont prêté suffisamment attention aux signes annonciateurs de la catastrophe. Et lorsque le génocide a commencé, aucun d'entre nous n'en a fait assez pour y mettre fin, même lorsque les images du

massacre ont été diffusées par les chaînes de télévision du monde entier.

Notre tristesse est sincère et profonde mais elle n'est d'aucune utilité aux 800 000 hommes, femmes et enfants que nous avons laissé périr dans les plus atroces conditions. Elle aura bien peu de sens pour les générations à venir à moins qu'elle ne débouche sur autre chose : une action concrète et concertée de la communauté internationale tout entière pour empêcher qu'une telle descente dans l'horreur se reproduise jamais.

Le Secrétaire général regrette de n'être pas parmi nous aujourd'hui. Mais sa décision de s'adresser en ce jour à la Commission des droits de l'homme me semble la plus judicieuse. Le génocide constitue, après tout, la violation suprême des droits de l'homme, celle qui le plus souvent est l'aboutissement de nombreuses violations moins graves. Notre mécanisme de défense des droits de l'homme a donc un rôle vital à jouer en donnant l'alarme en cas de risque de génocide et toute action préventive en la matière doit reposer sur la volonté ferme de défendre les droits fondamentaux et la dignité propres à chaque être humain.

Dans sa déclaration à la Commission, le Secrétaire général a présenté un plan d'action englobant toutes sortes d'activités que les organismes des Nations Unies doivent réaliser dans le domaine de la prévention du génocide. Il s'agit tout d'abord de prévenir les conflits armés, notamment internes, qui ne sauraient en aucun cas expliquer, voire justifier le génocide mais qui créent les conditions et fournissent le prétexte nécessaire pour passer à l'acte. Prévenir la guerre est en effet le premier objectif de l'ONU, et doit être le but déclaré de notre action en faveur du développement ainsi que de notre activité politique et diplomatique.

Deuxièmement, il faut assurer la protection des civils, en particulier des minorités qui sont trop souvent les premières victimes du génocide. Cette tâche incombe à nos spécialistes des questions humanitaires et juridiques mais aussi de plus en plus au personnel de maintien de la paix qui, dans de nombreux cas, n'est plus seulement autorisé à recourir à la force dans l'exercice de son droit de légitime défense mais aussi dans celui de son mandat qui prévoit souvent expressément la protection des populations civiles exposées à un risque imminent de

violence. Il faut lui donner les moyens de remplir sa mission.

Troisièmement, il faut mettre fin à l'impunité, en soutenant la création et le fonctionnement d'appareils judiciaires solides, au niveau national comme au niveau international. Des progrès spectaculaires ont été accomplis, ces 10 dernières années, dans le domaine du droit pénal international avec les verdicts sans précédent des deux tribunaux de l'ONU – celui du Rwanda et celui de l'ex-Yougoslavie – et la création d'un tribunal spécial pour la Sierra Leone et de la Cour pénale internationale. Mais tout aussi important est le travail de nos soldats de la paix et agents de développement qui aident différents pays à renforcer leurs institutions de police judiciaire. Tous ces efforts doivent être élargis et intensifiés.

Quatrièmement, il nous faut être à l'affût des signes avant-coureurs d'un génocide ou d'autres catastrophes similaires qui menacent. Il s'agit d'une activité dans laquelle le système des Nations Unies de défense des droits de l'homme ainsi que nos fonds et programmes humanitaires se sont déjà résolument engagés, en partenariat avec les organisations de la société civile. Cela dit, encore aujourd'hui, notre capacité d'analyser et de traiter les informations recueillies par le système de manière à appréhender les situations complexes et à proposer des mesures appropriées présente des lacunes évidentes.

Certaines de ces lacunes devraient d'ores et déjà être comblées grâce à la création du poste de conseiller spécial sur la prévention du génocide que vient d'annoncer le Secrétaire général. Le mandat du Conseiller spécial ne portera pas seulement sur le génocide mais aussi sur les massacres et les autres violations massives des droits de l'homme, telles que le nettoyage ethnique. Le ou la titulaire travaillera en étroite coopération avec le Haut Commissaire aux droits de l'homme pour recueillir des informations sur les situations où un génocide est en cours ou à craindre, et leurs incidences éventuelles sur la paix et la sécurité internationales.

Contrairement aux rapporteurs spéciaux déjà nommés, il rendra compte de ses activités à la Commission des droits de l'homme et fera également office de mécanisme d'alerte rapide pour le Conseil de sécurité et d'autres organes de l'ONU, y compris l'Assemblée générale. Il leur fera rapport par l'intermédiaire du Secrétaire général, et devra faire des

recommandations au Conseil de sécurité sur les mesures à prendre pour éviter le génocide.

Je me félicite, à cet égard, que le Président du Conseil de sécurité se trouve parmi nous aujourd'hui, car l'action ou l'inaction du Conseil sera en fin de compte déterminante. Nos systèmes d'alerte rapide, quels qu'ils soient, ne seront d'aucune utilité réelle si les États Membres ne font pas preuve de la volonté politique d'agir lorsque le signal d'alarme a été donné.

Ainsi, à l'heure actuelle, nous avons largement été avertis que quelque chose d'horrible était en train de se passer dans la région du Darfour au Soudan. Comme le Secrétaire général l'a déclaré plus tôt aujourd'hui, il est indispensable que le personnel international affecté à l'aide humanitaire et les spécialistes des droits de l'homme aient pleinement accès à la région, et aux victimes, sans plus tarder. Si cet accès leur est refusé, la communauté internationale devra être prête à prendre rapidement les mesures voulues.

Nous ne pouvons ni revenir en arrière ni effacer les crimes commis au Rwanda. Nous ne pouvons faire oublier l'échec. Le monde peut toutefois faire réellement quelque chose pour prévenir le génocide. Le Secrétaire général a déclaré aujourd'hui que s'il est une chose qu'il voudrait léguer à ses successeurs, c'est une organisation mieux armée pour prévenir les génocides et plus capable d'agir énergiquement pour y mettre fin lorsque la prévention a échoué. J'ai la conviction que nous nous devons tous de l'aider à atteindre cet objectif et je nourris l'espoir que vous lui apporterez votre soutien. Ce serait là la meilleure façon d'honorer la mémoire des victimes d'hier et de sauver les victimes potentielles de demain.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant entendre le témoignage d'une survivante du génocide rwandais, M^{me} Jacqueline Murekatete.

Mme Murekatete (*parle en anglais*) : Bonjour. Je voudrais pour commencer dire combien je me sens privilégiée et honorée d'être ici aujourd'hui.

En me levant, ce matin, je n'ai pu m'empêcher de penser que si les décisions prises en 1994 avaient été différentes, si les avertissements lancés avant et pendant le génocide avaient été écoutés et si des mesures avaient été prises pour empêcher ce qui maintenant apparaît comme un génocide évitable, plus

d'un million d'hommes, de femmes et d'enfants seraient encore là aujourd'hui; et notamment mes parents, mes six frères et sœurs, mes oncles et tantes, mes cousins et tous les membres de ma famille. Mais, comme on le sait, cela n'a pas été le cas et nous sommes ici aujourd'hui.

Il y a seulement 10 ans aujourd'hui, ma famille et moi, nous écoutions à la radio des annonceurs nous traiter de cafards. Ils disaient que les Tutsis étaient des cafards, des serpents. Les Tutsis sont notre malheur, disaient-ils, et la solution finale, à cette époque, était de tuer tous les Tutsis et quiconque sympathisait avec eux. Avant ce jour d'avril 1994, j'avais vécu confortablement avec ma famille : mes parents avaient une ferme; j'avais quatre frères et deux sœurs. Nous avions tous des objectifs et des rêves : grandir, aller à l'université et devenir quelqu'un. Bien sûr, tout ceci a changé en avril 1994.

Lorsque le génocide a atteint mon village, j'étais partie dans une autre province, dans le village de ma grand-mère. Lorsque les voisins hutus du village de ma grand-mère ont commencé les tueries, je me suis d'abord sauvée vers le bureau de l'administration locale, où nous avons cherché protection. Mais cela n'a duré que quelques jours car nos voisins hutus ont commencé à arriver à cet endroit, puis à revenir, toutes les nuits, pour tuer des femmes, des hommes et des enfants. Ma grand-mère et moi avons eu la chance de pouvoir nous échapper à temps et je me suis retrouvée cachée dans une maison, la maison d'un Hutu qui avait accepté de nous cacher, ma grand-mère et moi. Ce n'est que quelques jours plus tard que les voisins se sont rendu compte qu'il cachait des « cafards », ainsi qu'on appelait les Tutsis pendant le génocide.

Un matin, je me rappelle que j'étais assise, tremblante, devant un groupe d'hommes armés de machettes pleines de sang et de matraques debout devant ma grand-mère et moi, consciente que c'était peut-être la fin. Pourtant, j'ai pu m'échapper, et ensuite, ma grand-mère m'a placée dans un orphelinat où chaque jour je voyais arriver des enfants en sang, ayant reçu des coups de machette, des enfants aux bras et aux jambes sectionnés par des machettes. La nuit, j'entendais pleurer de petits enfants de 2, 3 ans; ils pleuraient toutes les nuits l'absence de leurs parents, en se demandant où ils étaient partis, quand leur mère, leur père viendraient les chercher, sachant pertinemment que leurs parents avaient tous été tués.

L'orphelinat étant surchargé, les maladies ont commencé à se répandre et on en est venu à enterrer des enfants presque chaque semaine. Bien sûr, chaque jour nous voyions sous nos yeux des hommes et des femmes tutsis se faire prendre en essayant de grimper par-dessus les clôtures de l'orphelinat pour y trouver refuge et être emportés par des hommes et des jeunes hutus armés vers une mort certaine. Bien sûr, chaque jour nous vivions dans la peur constante de ne pas savoir, en nous levant, si nous allions survivre jusqu'au lendemain. D'ailleurs, à plusieurs reprises, des hommes sont venus dans l'orphelinat armés de machettes et de matraques et ont menacé les prêtres italiens en leur disant qu'ils allaient tuer tous les enfants tutsis de l'orphelinat. Plusieurs fois, ils nous ont rassemblés – une fois dans la cafétéria – en nous disant qu'ils allaient brûler tout l'orphelinat.

Lorsque le génocide a pris fin, un de mes cousins, qui avait survécu, m'a dit qu'un jour, pendant le génocide, mes voisins hutus – les mêmes voisins hutus dont je jouais avec les enfants, mes camarades d'école, les mêmes petits voisins hutus à qui ma mère n'avait jamais hésité à donner de la nourriture et du lait quand ils passaient – ces mêmes voisins ont pris mes parents, mes quatre frères et mes deux sœurs, mes oncles, mes cousins, mes tantes et tous les Tutsis du village puis les ont emmenés à la rivière où ils les ont abattus à coups de machettes, de matraques et d'autres instruments de ce type. Chaque jour, j'apprenais que des oncles avaient été brûlés vifs dans leur maison; que des tantes avaient été violées et mutilées avant d'être tuées; que des nourrissons et des tout petits avaient été jetés vivants dans des latrines; et que des massacres avaient eu lieu dans des églises, où les prêtres et les religieuses brandissaient des machettes.

Pendant longtemps, tout cela m'a semblé un cauchemar, un cauchemar dont j'allais me réveiller pour retrouver tout comme avant : mes parents, mes frères et mes sœurs et amis. Mais alors, je me suis vraiment réveillée et je me suis rendu compte que ce n'était pas un cauchemar et que tout cela avait bien eu lieu.

Alors que nous sommes rassemblés aujourd'hui, je veux que nous nous rappelions tous les innocents, hommes, femmes et enfants qui ont perdu la vie en 1994 et les méthodes meurtrières et barbares qui ont servi à les tuer. Mais ce jour, je veux aussi me rappeler et garder à l'esprit les souffrances que connaissent encore aujourd'hui les survivants; des survivants

comme ces femmes qui meurent maintenant du sida, après avoir été violées pendant le génocide; des survivants comme ces orphelins qui errent maintenant dans les rues sans personne pour s'occuper d'eux; et des survivants comme ces veuves qui ont vu leurs enfants massacrés devant leurs yeux et qui, pour certaines d'entre elles, n'ont rien pu faire quand on leur a arraché leur bébé sur le dos pour l'immoler sous leurs yeux. Je veux que nous gardions toutes leurs souffrances à l'esprit et que nous essayions de les aider à chaque fois et de toutes les façons possibles.

Pour terminer, je veux que, en nous quittant aujourd'hui, nous nous remémorions une fois encore ce fait terrible : les hommes, les femmes et les enfants qui ont perdu la vie en 1994 seraient ici aujourd'hui si la communauté internationale avait prêté attention aux avertissements innombrables lancés avant et pendant le génocide et si elle avait agi à temps pour empêcher leur mort.

Puisque nous sommes ici aujourd'hui, je voudrais que chacun d'entre nous fasse le serment de faire tout ce qui est en son pouvoir pour que des événements tels que ceux survenus au Rwanda en 1994 ne se reproduisent plus jamais, que ce soit au Rwanda ou ailleurs dans le monde. Je ne pense pas qu'un monde sans génocide ne soit qu'un rêve. Ce n'est pas un rêve irréalisable; c'est une réalité qui peut voir le jour, à condition, bien entendu, que chacun d'entre nous y mette du sien. Nous devons tous être disposés à œuvrer dans ce sens, dans notre intérêt et celui de nos enfants. Je vous remercie beaucoup pour toute l'attention que vous m'avez accordée, et je tiens à ce que vous sachiez que votre présence ici aujourd'hui est grandement appréciée par les Rwandais au Rwanda, les Rwandais ailleurs dans le monde et, surtout, les survivants comme moi-même.

Chants commémoratifs du Rwanda

Le Président (*parle en anglais*): Nous allons à présent entendre Mme Cécile Kayirebwa, qui va nous chanter un chant commémoratif rwandais.

Mme Kayirebwa : Je voudrais dire bonjour à tout le monde et faire un grand merci et vous dire en peu de mots ce que je vais chanter. La première chanson est celle de quelqu'un qui est en train de mourir, qui attend derrière des buissons, qui voit tout le monde en train de tuer tout le monde, du sang en train d'être versé, et qui pense que son moment est en train

de venir là, immédiatement, et il fait un message. La deuxième chanson est une chanson d'amour pour le Rwanda.

Mme Kayirebwa a chanté pour l'Assemblée générale.

Mme Kayirebwa : La troisième chanson, c'est une chanson qui parle d'un enfant qui se relève d'un évanouissement, et autour de lui, Papa, Maman, Grande sœur, Petit frère, tout le monde est mort. Cet enfant sort d'un évanouissement. Il se réveille. Il n'y a plus personne. Il dit « Papa, Maman! ». Personne ne répond. Il a du mal à comprendre, et puis il comprend. Il se rend compte. Il se dit : « Tiens, je suis tout seul, petit et tout seul. Papa, Maman, tout autour, c'est des cadavres ».

Mme Kayirebwa chante pour l'Assemblée générale.

Chorale des garçons de Harlem

Le Président (*parle en anglais*): Nous allons entendre maintenant la Chorale des garçons de Harlem. Je les invite à rentrer dans la salle de l'Assemblée générale.

La Chorale des garçons de Harlem chante deux chansons pour l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*): Avant de donner la parole aux orateurs prévus au programme, j'ai le plaisir de saluer la présence parmi nous du Ministre des affaires étrangères de la Norvège.

Déclaration du Vice-Président du Conseil économique et social

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au Vice-Président du Conseil économique et social, M. Daw Penjo.

M. Penjo (Vice-Président du Conseil économique et social) (*parle en anglais*): C'est à la fois avec honneur et un profond sentiment de tristesse que je prends la parole, en ma qualité de Vice-Président du Conseil économique et social, pour commémorer avec vous le dixième anniversaire du génocide au Rwanda. Je voudrais également vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance et de nous avoir invités à nous souvenir des événements tragiques qui sont survenus et à réfléchir sur ce que

nous devons faire pour qu'ils ne se reproduisent jamais.

L'ampleur du génocide a laissé une cicatrice profonde dans notre mémoire collective et nous oblige à réfléchir aux raisons qui ont fait que la communauté internationale n'a pu l'empêcher. J'espère que la communauté mondiale ne permettra plus jamais que des événements comme ceux qui ont eu lieu au Rwanda il y a 10 ans se reproduisent.

L'Organisation des Nations Unies, grâce à la coopération de ses mécanismes intergouvernementaux, doit se mobiliser pour agir et arrêter de telles éruptions massives de violence. L'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social et les autres organes ont pour responsabilité collective de prévenir de telles tragédies humaines. Nous devons mettre à contribution les ressources du système des Nations Unies pour procéder à une analyse plus approfondie de ces conflits afin de rendre notre travail de prévention plus efficace.

En ce qui concerne la situation au Rwanda, le Conseil économique et social s'est saisi de cette question dès 1994 en entérinant une résolution adoptée par la Commission des droits de l'homme quelques semaines après le début de ces violences et de ces événements tragiques. La Commission y condamnait dans les termes les plus fermes toutes les infractions au droit international humanitaire et toutes les violations des droits de l'homme commises au Rwanda et elle y exhortait l'ensemble des parties concernées à cesser immédiatement ces infractions. La Commission avait également décidé de créer en son sein le poste de Représentant spécial sur la situation des droits de l'homme au Rwanda. Le Conseil économique et social a prorogé le mandat de ce Représentant spécial jusqu'en 2001. Même s'il s'agit d'un travail important, nous devons tous reconnaître que la communauté internationale aurait dû agir avant que le génocide ne se déclenche, ce qui aurait pu changer le cours des événements.

Nous devons agir pour préserver l'humanité des affres de la guerre. La promotion constante des droits de l'homme ainsi que le rôle de plaidoyer fort et sincère de la communauté internationale constituent la pierre angulaire d'une telle entreprise. Ces dernières années, le Conseil a assumé un rôle plus actif en mettant en place des moyens pour remédier aux

problèmes des pays qui sortent de conflits et prévenir ainsi les conditions susceptibles de les aggraver.

S'il est vrai que le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité ont entrepris de collaborer dans ces efforts, davantage peut et reste à faire. L'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social doivent travailler ensemble pour développer les capacités de l'ONU pour agir et assister les pays dans ces situations.

Nous sommes persuadés que l'invitation lancée au Conseil de sécurité pour créer le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement entraînera des mesures de réforme qui permettront à notre Organisation d'être mieux à même de relever les défis du XXI^e siècle. Nous, au Conseil économique et social, sommes prêts à jouer notre rôle en contribuant au renforcement de l'ONU dans cette tâche importante.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant est M. Felipe Chidumo, du Mozambique, qui fera une déclaration au nom de l'Union africaine.

M. Chidumo (Mozambique) (*parle en anglais*) : En tant que représentant du Président de l'Union africaine, j'ai l'honneur de me joindre à la communauté internationale à l'occasion de la présente séance commémorative consacrée au génocide de 1994 au Rwanda. De fait, en ce jour même il y a 10 ans, le Rwanda a connu l'une des formes de cruauté les plus sauvages que l'être humain ait pu s'infliger l'un à l'autre. Le monde a assisté impuissant au meurtre sauvage de centaines de milliers de civils innocents.

La tragédie qui a frappé le Rwanda sert de rappel que le génocide peut encore se produire. Les événements tragiques de 1994 ont laissé le Rwanda en ruines et sa société aux prises avec leurs effets funestes. La violence, la barbarie et les pertes indicibles que les Rwandais ont subies ont amené la communauté internationale à se demander comment une telle infamie a pu se produire en toute impunité. Qui plus est, comment empêcher que, plus jamais, une telle infamie ne se reproduise dans le monde?

La commémoration du dixième anniversaire de cette tragédie est un rappel solennel que nous ne devons plus faillir à notre devoir d'aider les Rwandais dans leurs efforts pour panser les plaies qui leur ont été infligées. Nous devons à présent avancer à leurs côtés, les accompagner au moment où ils reconstruisent une

société qui regroupe tous les Rwandais et apporte à chacun justice, paix et réconciliation.

La commémoration de la Journée internationale de réflexion sur le génocide de 1994 au Rwanda constitue un exemple patent de notre détermination collective de ne plus jamais voir se répéter de tels crimes abominables contre l'humanité. Elle offre l'occasion de reconnaître les échecs du passé et de prendre des mesures pour empêcher que cela ne se reproduise.

Le génocide au Rwanda a déterminé le caractère central de l'action préventive, objectif principal du Mécanisme de l'Organisation de l'unité africaine (OUA)/Union africaine pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits. C'est dans ce cadre que, à la septième session ordinaire de l'organe central du Mécanisme de l'OUA, qui s'est tenue en 1997 à Addis-Abeba, le Premier Ministre Meles Zenawi, de l'Éthiopie, a interpellé la conscience collective des dirigeants africains en appelant de ses vœux la constitution d'un Groupe international chargé d'analyser, entre autres, le génocide de 1994 au Rwanda.

Le Groupe, présidé par Sir Ketumile Masire, ancien Président du Botswana, a présenté ses conclusions et ses recommandations dans un rapport complet, publié le 7 juillet 2000, intitulé « Rwanda – le génocide évitable ». Cet important rapport est un document axé vers l'avenir qui énonce les choix offerts pour empêcher que le génocide ne se reproduise jamais, et c'est une contribution positive du continent africain aux efforts pour prévenir le génocide.

Nous nous réunissons aujourd'hui pour réfléchir sur le passé et rendre hommage ensemble au peuple rwandais, aux populations africaines et au monde entier pour les souffrances endurées tout au long de l'histoire. En travaillant main dans la main avec les Rwandais, nous, Africains, avons fait des progrès importants dans la mise en place des structures et des mécanismes nécessaires pour veiller à ce que nous n'assistions plus jamais à une répétition des atrocités perpétrées dans un passé récent.

Tout en mettant clairement l'accent sur la prévention, les dirigeants africains ont pris une décision ambitieuse avec l'Acte constitutif de l'Union africaine qui, dans son article 4 (h), prévoit :

« Le droit de l'Union d'intervenir dans un État membre sur décision de la Conférence, dans certaines circonstances graves, à savoir : les crimes de guerre, le génocide et les crimes contre l'humanité ».

L'Union africaine a souligné que la prévention du génocide devrait être menée au niveau mondial. A cet effet, le Conseil exécutif de l'Union africaine, réuni à N'Djamena, au Tchad, à sa deuxième session ordinaire, a décidé, entre autres, que le 7 avril 2004 – le dixième anniversaire du génocide rwandais – soit commémoré par la Commission des droits de l'homme comme une journée de souvenir à la mémoire des victimes du génocide rwandais et comme une réaffirmation de la détermination de l'Afrique d'empêcher et de combattre le génocide sur le continent.

Nous sommes heureux que la séance commémorative d'aujourd'hui, convoquée conformément à la résolution 58/234 de l'Assemblée générale, intitulée « Journée internationale de réflexion sur le génocide de 1994 au Rwanda », survienne comme la concrétisation de la décision prise à N'djamena.

Pour terminer, je tiens à rendre hommage aux filles et fils valeureux du Rwanda pour leurs efforts pour sortir de la période la plus noire de leur histoire récente. Je tiens également à prier avec eux pour que les derniers vestiges de ce souvenir amer et douloureux disparaissent une fois pour toutes au moment où ils poursuivent un processus de réconciliation et d'apaisement national et qu'ils bâtissent une société sans exclusion. La communauté internationale doit rester vigilante et lutter avec énergie et détermination contre le risque de génocide qui continue de planer dans plusieurs régions du monde, y compris sur le continent africain, avant qu'il ne soit trop tard. Cela exige une action concertée de nous tous. Nous attendons donc avec grand intérêt la nomination, par le Secrétaire général, d'un Conseiller spécial sur la prévention du génocide, qui marquera un pas en avant dans la prévention de cette ignominie.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant est M. Francis Butagira, de l'Ouganda, qui interviendra au nom des États africains.

M. Butagira (Ouganda) (*parle en anglais*) : Je prends la parole au nom du Groupe africain. Cette journée du 7 avril 2004 a été proclamée par l'Assemblée générale Journée internationale de

réflexion sur le génocide au Rwanda, perpétré d'avril à juillet 1994.

Le génocide au Rwanda n'a pas été spontané. Il a été précédé de machinations visibles et froidement calculées, telles que la propagande médiatique appelant une partie de la communauté rwandaise, les Hutus, à se soulever et à éliminer l'autre partie, les Tutsis et les Hutus modérés. La communauté internationale s'est contentée de regarder, même après que les tirs et les exhortations initiaux ont cédé la place à des actes effroyables. Cynique ironie, elle est allée jusqu'à retirer des soldats de la paix. Même lorsque les massacres se sont intensifiés, la communauté internationale est restée les bras croisés. Les innocents Rwandais ont été abandonnés par la communauté internationale au moment où ils avaient le plus besoin d'aide. L'ONU, plus précisément le Conseil de sécurité, responsable de promouvoir et de maintenir la paix et la sécurité internationales, est à blâmer.

Nous saluons le courage et les efforts de la poignée de soldats de la paix de l'ONU qui ont tenté d'arrêter les massacres mais qui, faute de renforts, ont croulé sous le nombre. Nous remercions également les pays qui, d'une manière ou d'une autre, se sont efforcés de prêter secours.

L'heure est peut-être mal choisie pour se pencher trop longtemps sur les erreurs. Au contraire, il est temps que la communauté internationale s'engage à ne plus jamais rester passive face à une situation similaire qui se produirait ailleurs. En outre, le moment est venu de réfléchir aux mesures à prendre pour prévenir un tel scénario. Il faut, entre autres, que ces mesures encouragent le respect des droits de l'homme et la bonne gouvernance sur les plans politique et économique. En Afrique, du fait de la multitude des tribus ethniques, un système de gouvernance qui soit au service de tous serait une bonne chose. Nous sommes également favorables à la nomination, par le Secrétaire général, d'un Conseiller spécial sur la prévention du génocide, qui aura pour mission première de concevoir un dispositif efficace d'alerte rapide permettant d'étouffer dans l'œuf toute velléité naissante de génocide. Ces efforts devraient aller de pair avec la volonté de la communauté internationale d'intervenir et de ne pas s'abriter derrière le principe de la souveraineté et de la prétendue non-ingérence dans les affaires intérieures des États concernés.

Pour terminer, nous exprimons nos félicitations et remerciements au Gouvernement rwandais, qui avance sur la voie de la réconciliation et promeut l'harmonie entre les différentes tribus ethniques qui composent la population rwandaise. La communauté internationale se doit de lui prêter main forte dans cet effort. Nous rendons hommage à la mémoire de ceux qui ont péri dans ce terrible massacre et adressons toute notre sympathie à ceux qui ont perdu des êtres chers.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant est M. Le Luong Minh, qui interviendra au nom des États asiatiques.

M. Le Luong Minh (Viet Nam) (*parle en anglais*) : C'est un grand honneur pour moi que de prendre la parole devant l'Assemblée générale en ma qualité de Président du Groupe asiatique, à l'occasion de cette séance commémorative du génocide au Rwanda de 1994.

En ce 7 avril, proclamé par l'Assemblée générale Journée internationale de réflexion sur le génocide au Rwanda de 1994, les pays asiatiques s'associent à tous les autres États, à l'ONU et aux autres organisations de par le monde pour exprimer leur sympathie et leur solidarité au peuple et au Gouvernement rwandais en organisant des célébrations et des activités en hommage aux victimes. Les pays asiatiques considèrent, ainsi que l'a souligné le Secrétaire général, que la célébration de cet anniversaire permettra d'amener l'humanité tout entière non seulement à réfléchir sur les souffrances endurées par les 800 000 hommes, femmes et enfants au Rwanda et par les millions d'autres de par le monde qui ont été victimes d'une mort brutale, mais aussi à prendre l'engagement d'empêcher qu'un nouveau génocide soit perpétré n'importe où dans le monde.

La Convention sur la prévention et la répression du crime de génocide, adoptée par l'Assemblée générale en 1948, énonce clairement que le génocide est un crime en vertu du droit international et que la communauté internationale a entrepris de le prévenir et de le réprimer. La triste réalité est qu'à notre époque des crimes de génocide continuent d'être commis. Nous convenons avec le Secrétaire général que le génocide au Rwanda a soulevé des questions qui touchent l'ensemble de l'humanité, à savoir des questions fondamentales concernant l'autorité du Conseil de sécurité, l'efficacité des activités de maintien de la paix de l'ONU, la portée de la justice

internationale, les causes profondes de la violence et le devoir de la communauté internationale de protéger les personnes menacées par le génocide. Les pays asiatiques estiment que, pour que de tels crimes de génocide ne se reproduisent jamais, la communauté internationale doit tirer les enseignements qui s'imposent de la tragédie rwandaise survenue il y a 10 ans.

Les pays asiatiques considèrent que les activités commémoratives organisées aujourd'hui et depuis quelques jours de par le monde sont l'occasion de le faire. Cependant, nous sommes préoccupés de ce que toutes les personnes qui ont commis des crimes de génocide il y a 10 ans n'aient pas été traduites en justice. Nous espérons, par conséquent, que ces personnes seront rapidement arrêtées et jugées par le Tribunal pénal international pour le Rwanda et les tribunaux nationaux du pays.

Nous ne pouvons refaire le passé. Nous ne pouvons pas non plus oublier que l'Organisation des Nations Unies a été créée principalement pour préserver les générations futures du fléau de la guerre et protéger la dignité et la valeur de la personne humaine. Ce que la communauté internationale et l'ONU peuvent faire, maintenant, c'est aider le peuple rwandais et les autres peuples victimes des crimes de génocide les plus barbares de toute l'histoire moderne à se relever, se réconcilier et reconstruire des pays et des sociétés où ils puissent vivre en paix et en sécurité. Les pays d'Asie saluent et louent hautement les efforts entrepris dans le cadre de l'ONU, de ses institutions spécialisées et des autres organisations internationales concernées pour rendre justice au peuple rwandais et aux autres peuples victimes de tels actes et les aider à se relever.

Je voudrais terminer ma déclaration au nom du Groupe des États d'Asie en souhaitant au peuple et au Gouvernement rwandais bonne chance dans leur processus de guérison et dans la reconstruction de leur société et leur pays. Puisse l'âme des 800 000 hommes, femmes et enfants rwandais et des millions de personnes qui, ailleurs, sont victimes de génocides reposer en paix.

Le Président (*parle en anglais*): L'orateur suivant est M^{me} Rokanda Ninčić, de Serbie-et-Monténégro, qui va faire une déclaration au nom du Groupe des États d'Europe orientale.

Mme Ninčić (Serbie-et-Monténégro) (*parle en anglais*): Au nom du Groupe des États d'Europe orientale, j'aimerais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance pour commémorer le génocide de 1994 au Rwanda. Le Groupe des États d'Europe orientale rend hommage aux victimes du génocide et adresse ses plus sincères condoléances au peuple rwandais dans sa douleur.

Il s'agit en effet d'une occasion fort grave non seulement pour le peuple rwandais mais pour la communauté internationale dans son ensemble. Notre tristesse, pour les victimes, est teintée de remords parce que nous n'avons pas su réagir de façon appropriée aux atrocités commises au Rwanda. Aussi, si nous nous souvenons des 800 000 vies innocentes perdues dans cet ignoble massacre, la communauté internationale doit aussi exprimer sans ambiguïté sa détermination à faire en sorte que de tels crimes, qui sont un outrage à l'humanité, ne se reproduisent jamais plus, nulle part dans le monde.

Nous devons tous réfléchir sur ce qui s'est passé et tirer des enseignements de nos erreurs. Nous devons redoubler d'efforts pour mettre en place une culture de prévention, en nous attelant résolument, en particulier, à créer et mettre en œuvre des stratégies globales de prévention des conflits. Dans ce cadre, le Groupe tient à saluer le projet de nomination d'un conseiller spécial sur la prévention du génocide. Nous l'assurons d'ores et déjà de notre volonté de lui apporter notre coopération, si nécessaire, dans ses futurs efforts.

La communauté internationale doit faire tout son possible pour aider la population rwandaise à panser ses blessures, à se réconcilier et à construire un avenir stable. Traduire en justice les personnes responsables de ces atrocités est une condition sine qua non de la réalisation de cet objectif. Comme l'a montré l'histoire du XX^e siècle, les abominables crimes de génocide se produisent lorsque l'impunité règne. C'est pourquoi il est indispensable de mettre fin à l'impunité si nous voulons empêcher que des génocides ne se reproduisent. À cet égard, nous voudrions insister sur l'importance du Tribunal pénal international pour le Rwanda, dont la création et les travaux contribuent à montrer que l'impunité n'est pas une option et que le génocide ne sera pas toléré par la communauté internationale.

En cette occasion, nous voudrions exprimer notre soutien aux vastes efforts entrepris par l'ONU, et

notamment par sa Commission des droits de l'homme, pour soutenir les Rwandais et les autres sociétés qui sortent d'un conflit en Afrique. Alors que le continent africain prend la voie de la paix, de la stabilité et du développement, les questions de justice, de respect des droits de l'homme, de réconciliation et d'élimination de la pauvreté apparaissent d'une importance toute particulière, car ces problèmes représentent des causes majeures de conflit et d'instabilité sur le continent. C'est pourquoi nous appuyons toutes les activités entreprises dans le cadre du dialogue africain en vue de promouvoir la justice et la réconciliation en Afrique.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant est S. E. M. Lamuel Stanislaus, de la Grenade, qui va faire une déclaration au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

M. Stanislaus (Grenade) (*parle en anglais*) : Le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, au nom duquel j'ai l'honneur de prendre la parole aujourd'hui, se joint aux orateurs précédents pour remercier le Président d'avoir convoqué la présente séance en mémoire du génocide rwandais de 1994, illustration terrifiante de l'inhumanité de l'homme pour l'homme, à l'intérieur et à l'extérieur d'un État, qui a entraîné la déstabilisation de l'ensemble de la région des Grands Lacs, en Afrique.

Ces circonstances solennelles sont pour la communauté internationale l'occasion de réfléchir sur les atrocités du passé, les défis du présent et les enseignements à tirer pour que plus jamais une telle calamité, une telle barbarie qui fait froid dans le dos, ne frappe l'humanité. Et la communauté internationale, ici, doit accepter de porter la culpabilité de ce que nous aurions dû, et n'avons pas su, faire face au fléau abominable du génocide rwandais. C'est un crime qui a sali les pages de l'histoire et restera gravé de façon indélébile dans la conscience nationale et internationale – 800 000 personnes tuées en 100 jours, dont des enfants innocents et des personnes âgées.

Le Président (*parle en anglais*) : Il est maintenant presque midi. Je vais donc demander aux délégations, et en particulier à l'Ambassadeur de la Grenade, d'avoir l'obligeance de me laisser interrompre provisoirement nos travaux, afin que nous puissions observer une minute de silence en mémoire des victimes du génocide rwandais.

Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous reprenons à présent notre séance de commémoration.

M. Stanislaus (Grenade) (*parle en anglais*) : Cette haine amère et profonde est la pire forme de crime contre l'humanité; elle est mue par l'intention maléfique de détruire, en tout ou en partie, une nation, une race, une minorité ou un groupe ethnique ou religieux du simple fait de son identité. Cette définition a été adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 260 (III) du 9 décembre 1948.

Ranger les atrocités commises au Rwanda dans la catégorie des situations humanitaires complexes issues de conflits fondamentalement politiques et internes qui doivent être réglés par des États souverains relève d'une logique absurde; la communauté internationale aurait dû, d'emblée, les condamner en tant que violation grave des droits de l'homme.

À cet égard, je souhaiterais citer ce que le Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, a déclaré, le 7 mai 1998, dans un discours magnanime et profondément émouvant devant le Parlement du Rwanda à Kigali :

« C'est de la gravité de ce manquement qu'il leur faut maintenant se repentir. Le drame du Rwanda est un drame pour la planète tout entière. Nous qui avons le sort du Rwanda à cœur, nous qui avons assisté à ses souffrances, nous donnerions beaucoup pour pouvoir retourner en arrière et empêcher le génocide. Le recul aidant, nous discernons les signes que nous n'avons pas su lire alors. Nous savons aujourd'hui que ce que nous avons fait était loin de suffire; c'était insuffisant pour sauver le Rwanda de lui-même, insuffisant pour honorer les idéaux que notre Organisation doit servir. Qui nierait qu'au moment où le peuple rwandais avait le plus grand besoin de secours, le monde s'est détourné de lui? ».

À cet égard, le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes se félicite des mesures qui ont été présentées par le Secrétaire général, notamment l'éventuelle création d'un comité pour la prévention du génocide et la nomination d'un rapporteur et conseiller spécial, pour qu'un tel crime ne soit jamais plus sans nom. Qui plus est, les dispositions consacrées dans le Statut de Rome de la Cour pénale internationale peuvent servir de rempart contre la réapparition d'une telle barbarie.

De même, l'ancien Président des États-Unis, William Clinton, a exprimé, dans un discours prononcé à Kigali, son « mea culpa, mea maxima culpa » dans les termes suivants :

« La communauté internationale doit, aux côtés des nations africaines, assumer sa part de responsabilité dans cette tragédie... Nous n'avons pas agi suffisamment rapidement lorsque le massacre a commencé. Nous n'aurions jamais dû permettre que les camps de réfugiés servent d'abri aux assassins. Nous n'avons pas immédiatement donné à ces crimes le nom qui leur revient de droit : génocide. Nous ne changerons pas le passé. Mais nous pouvons et devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour aider à construire un avenir sans crainte et plein d'espoir ».

Ces paroles de contrition et magnanimes prononcées par deux grands dirigeants de ce monde nous renforcent dans la conviction que le mal triomphe lorsque ceux et celles qui défendent le bien ont peur de parler ou refusent de parler. Le grand poète italien Dante a dit, dans la « Divine Comédie », écrite au Moyen Âge, qu'une place était réservée en enfer à ceux qui refusaient de se lever pour défendre la vérité et la justice.

S'agissant des horreurs commises lors du génocide au Rwanda, tout ce que je viens de dire devrait nous rappeler la loi divine, qui veut que dans ce monde, on n'arrête pas la haine par la haine; seul l'amour peut l'arrêter. C'est triste à dire, mais s'il y a bien une chose que l'histoire nous a apprise, c'est que nous n'avons tiré aucun enseignement de l'histoire.

Enfin, la nature et la puissance de l'amour en tant qu'antidote à la haine trouvent leur meilleure expression dans la Bible, au chapitre 13 de la première Épître aux Corinthiens :

« Que je parle les langues des hommes et des messagers, si je n'ai pas l'amour, je ne suis qu'un gong retentissant, qu'une cymbale tonitruante. Que je distribue tous mes biens, que je livre mon corps pour être brûlé, si je n'ai pas l'amour, cela ne me profite en rien. L'amour patiente, l'amour est accueillant, il n'est pas jaloux, pas vantard, pas gonflé, pas malfaisant. Il ne cherche pas son intérêt, il ne s'irrite pas, il ne pense pas à mal. Il ne se réjouit pas de l'injustice, mais il se réjouit dans la vérité. »

Donc, des trois grands dons surnaturels dont nous avons hérité – la foi, l'espoir et l'amour – le plus grand est l'amour, qui conquiert le monde.

Comme l'a dit le Prix Nobel de la paix, M^{gr} Desmond Tutu, il ne peut y avoir d'avenir sans pardon et il ne saurait y avoir de pardon sans amour.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant est M. Aldo Mantovani, de l'Italie, qui fera une déclaration au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

M. Mantovani (Italie) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un honneur de représenter le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États en cette occasion spéciale. Je remercie les organisateurs de cette cérémonie commémorant le dixième anniversaire du génocide au Rwanda d'avoir donné aux groupes régionaux la possibilité d'exprimer leur profonde douleur en cette triste occasion.

Tout d'abord, j'aimerais rendre hommage au témoignage extrêmement bouleversant fait par M^{me} Jacqueline Muregatete dans cette salle.

Il y a 10 ans, sans que nous en ayons tenu compte des nombreux signaux, un déferlement de violence a frappé le Rwanda. En 100 jours seulement, plus de 800 000 personnes ont perdu la vie; personne n'a été épargné : femmes, enfants et personnes âgées. Le moment est venu pour nous de nous souvenir des victimes, de pleurer les morts et de rendre hommage à la force et au courage des survivants. Cet événement nous donne également l'occasion de réfléchir à l'échec de la communauté internationale, qui a été incapable de prévenir de tels crimes haineux, aux erreurs commises et aux mesures qui doivent être prises pour veiller à ce que de telles atrocités ne soient plus commises contre le peuple rwandais ou tout autre peuple.

S'exprimant à l'occasion d'une conférence commémorative il y a deux semaines, le Secrétaire général a déclaré sans équivoque que si la communauté internationale avait agi avec diligence et détermination, le pire du massacre aurait pu être évité. Mais la volonté politique a fait défaut, tout comme les contingents. La communauté internationale a échoué au Rwanda et a abandonné ce pays à son triste sort, et nous en éprouverons toujours un amer regret et une éternelle tristesse.

Dix ans plus tard, la communauté internationale doit dire, à l'unisson, « plus jamais ». La meilleure

façon de rendre hommage aux victimes auxquelles nous rendons hommage aujourd'hui est d'avertir et de protéger le monde contre toute tentative de génocide. Nous devons tous reconnaître que notre culture et notre civilisation communes, fondées sur le respect de la vie humaine, ne peuvent survivre si de tels crimes haineux sont permis ou tolérés.

Au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, je tiens à saluer les efforts et les progrès réalisés par le peuple rwandais dans la reconstruction de son pays à la suite des horribles événements de 1994. Le Rwanda a réagi avec courage pour panser ses blessures, en alliant justice, pardon et réconciliation nationale.

Il faut également saluer le rôle que joue le Tribunal criminel international pour le Rwanda dans la lutte contre l'impunité dont jouissent les principaux auteurs de ces crimes. La communauté internationale doit continuer d'assister les survivants de façon active et concrète en aidant le Rwanda dans sa recherche d'une réconciliation nationale.

La tragédie du Rwanda a débouché sur des mesures importantes visant à améliorer le système garantissant le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ce drame a eu de fortes répercussions sur la réflexion à laquelle nous nous livrons ici à l'ONU et a inspiré des débats sur des questions fondamentales telles que les interventions humanitaires, la portée de la justice internationale, la responsabilité de protéger, l'efficacité des opérations de maintien de la paix et le rôle du Conseil de sécurité.

Le génocide du Rwanda a poussé la communauté internationale à réagir plus rapidement face à une crise et à des situations d'urgence. Nous avons conscience cependant qu'il faut en faire davantage. La prévention de nouveaux crimes de ce genre continuera d'être pour nous tous un défi et une préoccupation majeurs.

Je tiens à remercier le Secrétaire général des initiatives qu'il a prises récemment, initiatives qui ont pour objectif de renforcer encore les outils dont dispose l'ONU en matière d'alerte rapide et de prévention des génocides. Je me félicite en particulier de sa décision de nommer un rapporteur spécial. Comme il l'a souligné lorsqu'il a présenté sa proposition au Forum international de Stockholm sur la prévention des génocides en janvier, un tel mécanisme doit montrer clairement le lien – lien souvent ignoré jusqu'à ce qu'il soit trop tard – entre les violations

massives et systématiques des droits de l'homme et les menaces contre la paix et la sécurité internationales. Il est indispensable d'améliorer notre capacité collective à suivre de près les violations des droits de l'homme et du droit humanitaire international afin de repérer les situations susceptibles d'aboutir à un génocide.

Je tiens également à féliciter le Groupe africain d'avoir maintenu l'attention de la communauté internationale sur la prévention des génocides. Nous comptons travailler en étroite collaboration avec l'Afrique – ses pays, ses organisations sous-régionales et son Union – afin de renforcer les capacités de ce continent en matière de prévention des conflits et de maintien de la paix, ce qui pourrait favoriser les efforts que nous déployons ensemble pour prévenir les génocides partout dans le monde.

Mais surtout, j'engage vivement la communauté internationale à tirer les leçons des événements de 1994. Nous devons assumer notre responsabilité commune qui consiste à protéger les personnes menacées par de graves violations des droits de l'homme. Dans le cas du Rwanda, nous avons tous échoué. La seule façon dont nous, membres de la communauté internationale, pouvons réparer nos torts est de promettre d'agir ensemble avec détermination, rapidité et efficacité pour empêcher qu'une telle tragédie se reproduise.

Que les victimes du génocide du Rwanda reposent en paix.

Chorale des garçons de Harlem

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va de nouveau avoir le plaisir d'écouter la Chorale des garçons de Harlem.

La Chorale des garçons de Harlem chante deux chansons pour l'Assemblée générale.

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Président du Conseil de sécurité qui va formuler des remarques de clôture.

M. Pleuger (Président du Conseil de sécurité) (*parle en anglais*) : La commémoration d'aujourd'hui a été l'occasion d'exprimer, de manière très émouvante, le regret et le remords mais aussi l'espoir, l'engagement renouvelé et la foi partagée dans les liens qui unissent l'humanité. Je voudrais remercier tous

ceux qui ont contribué à faire de cette commémoration une manifestation digne et tournée vers l'avenir.

Comme je l'ai dit plus tôt, tout en examinant ce qui s'est passé au Rwanda il y a 10 ans, nous devons aussi regarder vers l'avenir. Tout en tirant les enseignements du passé, nous devons nous préparer à trouver de nouvelles réponses, de meilleures réponses aux questions qui se posent à nous en cette étape cruciale de l'histoire. Ces questions concernent l'autorité et la responsabilité du Conseil, l'efficacité des activités de maintien de la paix menées par l'Organisation des Nations Unies, la portée de la justice internationale, les causes de la violence et la responsabilité de la communauté internationale de protéger les personnes menacées de génocide ou d'autres violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Ces questions touchent l'essence même de l'Organisation des Nations Unies. Y répondre exige d'être déterminé : déterminé à œuvrer pour la paix, pour le droit international et pour la dignité de chacun des membres de la famille humaine. La commémoration d'aujourd'hui constitue un point de départ incontournable pour renouveler cet engagement.

Le Président (*parle en anglais*) : La séance de l'Assemblée générale commémorant la Journée

internationale de réflexion sur le génocide de 1994 au Rwanda arrive maintenant à sa fin. Avant de lever la séance, je voudrais remercier la Vice-Secrétaire générale, le Président du Conseil de sécurité, les représentants et les invités d'honneur pour leur participation à cet événement mémorable. Je manquerais à ma tâche si je ne remerciais pas l'ancien Ambassadeur de Tunisie, alors Président du Groupe des États d'Afrique, et l'Ambassadeur du Rwanda d'avoir pris l'initiative d'organiser cette manifestation.

Mes remerciements vont également au personnel du Secrétariat, car la présente séance n'était en aucune manière simple à organiser. J'entends continuer à travailler aussi étroitement que possible avec le Président du Conseil de sécurité et avec le Président du Conseil économique et social, pour qu'aboutissent nos efforts visant garantir le processus de revitalisation de l'Assemblée générale. Je tiens à les remercier des efforts qu'ils déploient à cet effet. Le Secrétariat a joué un rôle clef dans l'organisation de la présente manifestation et a contribué à en faire le succès que, j'espère, elle a été.

La séance est levée à 12 h 30.